

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **7 mai 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure ici-bas :

125, 9^e Avenue

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.1 :

Accepter une superficie totale d'aire au sol des bâtiments secondaires de 67 mètres carrés au lieu des 53 mètres carrés prescrit.

197, 3^e Rang Est

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 10.2.2.4 :

Accepter que le bâtiment secondaire soit construit dans la cour avant à une distance de 3,85 mètres de la voie publique au lieu des 9 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 10^e jour d'avril 2018

Céline LeBlanc
Greffière